

APPARTENANCES RELIGIEUSES EN ALSACE : DES CHIFFRES PRODIGIEUX.

**Des difficultés méthodologiques.**

Les statistiques ethniques et religieuses sont interdites en France par la loi du 6/01/1978 (loi Informatique et libertés). La CNIL peut cependant accorder des dérogations à des chercheurs en contrôlant la finalité de l’étude, le consentement des personnes et le respect de leur anonymat.

Les DNA ont publié plusieurs articles basés sur les estimations des cultes concernant les appartenances religieuses des Alsaciens et sur des comptages de l’évêché de Strasbourg concernant l’assiduité des Alsaciens aux offices (voir les DNA du 24/05/2018). Les DNA indiquent aussi qu’en matière d’appartenances religieuses, « *plusieurs sondages, en général nationaux, corroborent les estimations des cultes*». Cette assertion est inexacte comme nous le démontrerons.

La difficulté majeure est de pouvoir définir ce qu’on entend par religion et ce que signifie « l’appartenance à une religion ». Dans la conception actuelle qui s’est élaborée à partir du XVIIIe siècle, une religion peut se définir comme un système de croyances, de dogmes, de rites, de morale chapeauté par une structure institutionnelle composée d’un clergé plus ou moins pyramidal et de personnels administratifs. Contrairement aux religions judéo-chrétiennes et à l’islam, les religions hindouistes et bouddhistes ne font pas référence à une entité créatrice.

Les institutions religieuses ne peuvent perdurer qu’avec des fidèles qui participent à leurs rites (assistance aux cultes, sacrements, pèlerinages) et à leur financement.

**Distinguer deux catégories d’appartenance aux religions.**

* ***Les participants réguliers aux cultes (au moins une fois par mois).***

Ils adhèrent sans réserve aux croyances et dogmes et se rendent sur les lieux de culte au moins une fois par mois. On peut y ajouter ceux qui participent plus occasionnellement aux cultes. Ils participent au fonctionnement des institutions religieuses.

* ***Ceux qui ne participent pas aux cultes, mais qui sont croyants.***

Ils adhèrent à tout ou partie des dogmes mais ne se sentent pas engagés par leurs institutions cultuelles de référence (Église, consistoire, courant religieux). Ils ne participent pas aux cultes, ils ont une pratique individuelle de leur religion et ne contribuent pas au fonctionnement des institutions religieuses.

**Ne pas confondre la participation festive de non croyants avec l’appartenance à une religion.**

Certains non croyants ou ayant une simple appartenance culturelle à une religion participent aux grands évènements festifs d’une religion, mais avec un esprit profane lié à la tradition ou en signe d’identité communautaire (messe de Noël et/ou de Pâques, fêtes juives, ramadan etc.). Ils ne doivent pas être considérés comme appartenant à une religion.

**Poser des questions qui ont du sens.**

Poser comme question « appartenez vous à une religion » est différent de « avez-vous le sentiment d’appartenance à une religion ». La seconde question est totalement subjective et la première est imprécise, elle appelle des sous questions.

Par contre les questions sur l’athéisme, l’agnosticisme ou l’absence de religion appellent des réponses sans ambiguïé.

Enfin se dire sans religion ne veux par dire que l’on n’ait pas de croyances, mais si l’on en a, elles sont personnelles.

**Comment l’évêché de Strasbourg a-t-il estimé le nombre de catholiques alsaciens au chiffre prodigieux de 1 300 000 ?**

* ***Des chiffres prodigieux.***

D’après les DNA du 24/05/2018, un sondage Ifop de 2010 pour le journal « La Croix » aurait révélé que *« 70% de la population française témoigne d’un sentiment d’appartenance au catholicisme*». Extrapolant ce « résultat » à la population alsacienne qui compte 1 884 150 habitants, l’évêché de Strasbourg en a déduit qu’il y aurait actuellement 1 300 000 catholiques en Alsace. Sans sourciller, les DNA ont publié ce chiffre agrémenté d’un histogramme donnant les chiffres des principaux cultes, la représentation des catholiques écrasant celle de autres cultes.

D’après ces estimations l’Alsace compterait 1 300 000 catholiques, 200 000 protestants, 250 000 musulmans, 25 000 israélites, 30 000 bouddhistes et 5 000 orthodoxes. Sans compter les sikhs, les hindouistes, les témoins de Jéhovah, les membres du Vaudou et d’autres cultes minoritaires, ils seraient déjà 1 820 000 à se reconnaître membres d’une religion. En 2018, la population alsacienne compte 1 884 150 habitants, seulement moins de 60 000 adultes alsaciens ne se déclareraient d’aucune religion soit 3% de la population. Un chiffre aberrant, plusieurs études récentes indiquent que 63% des Français se déclareraient sans religion. L’Alsace ne fait pas exception.

* ***Une méthodologie sujette à caution****.*

Un « sentiment d’appartenance au catholicisme » est une question trop subjective.

* ***Le résultat du sondage Ifop est surévalué* *par l’évêché****.*

Même si ce n’est pas déterminant, Le chiffre cité par l’évêché pour

les résultats du sondage Ifop de 2010 est surévalué. Le sondage

indique que 64% des Français, et non 70%, auraient un « sentiment

d’appartenance au catholicisme ».

* ***Un sondage qui est contredit par plusieurs études.***

Plusieurs études internationales  (un sondage Gallup International en

2012 et en 2018 une publication de l’Institut catholique de Paris et de

l’Université catholique St Mary’s de Londres) aboutissent à des résultats qui contredisent le sondage Ifop.

Selon ces deux études, il y aurait en France en 63% à 64% de sans religion et seulement 37% indiquant une appartenance à une religion qui se répartirait en 23% de catholiques, 10% de musulmans, 2% de protestants (l’Alsace, quant à elle, compte une communauté protestante plus importante que dans le reste du territoire national)

Ces deux études sont corroborées par un sondage « Eurobaromètre » de 2010 pour la Commission européenne, laquelle ne saurait être suspectée de vouloir nuire aux cultes. D’après ce sondage la France compterait 70% de sans religion dont une partie croyant à l’existence d’un esprit ou d’une force supérieure. Selon ces trois études, les Français se revendiquant d’une appartenance à une religion ne représenteraient donc que 30% % à 37% de la population toutes religions confondues.

**En Alsace comme dans le reste de la France, l’appartenance aux religions chrétiennes historiques est en forte diminution**.

* ***Une estimation réaliste du nombre des membres des religions en Alsace est-elle possible ?***

**Religion catholique.**

Les sondages ne permettent pas d’apprécier une relation chiffrée entre les messalisants et ceux qui sans assister aux offices se disent catholiques. Ils ne permettent non plus de distinguer les catholiques qui adhèrent aux dogmes et rites de ceux qui adhèrent peu ou pas, mais suivent une tradition.

Si l’on réfère à l’étude de l’Institut catholique de paris de 2018 (une référence), la France compterait 23% de catholiques. Appliquée à l’Alsace cette étude donnerait 433 354 Alsaciens membres de l’Église catholique. Mais il pourrait y avoir des catholiques culturels, festifs, dans ces 23%. Pour trancher il faudra attendre des sondages dignes de ce nom avec les sous questions indispensables.

**Religions protestantes*.***

De la même façon, l’estimation de 200 000 protestants membres de ce culte est très surévaluée. Ce chiffre représente les populations alsaciennes de culture protestante dont une partie seulement est membre des Églises protestantes. Aucun sondage ne permet de connaître le chiffre des Alsaciens se déclarant ou non leur appartenance aux Églises protestantes (UEPAL, évangéliques)

* ***L’assistance aux offices chrétiens est en diminution.***

Les DNA ne donnent pas de chiffres, mais confirment la baisse de fréquentation des Alsaciens aux offices des religions chrétiennes.

Nationalement, entre 1952 et 2010, les messalisants catholiques (allant au moins une fois par mois à la messe) sont passés de 27% à 4,5% de la population totale. Cette diminution s’est accentuée ces dernières années. D’après l’évêché de Strasbourg il ne subsisterait que 2% de messalisants catholiques nationalement (ce qui est peut-être minoré). Le diocèse de Strasbourg n’échappe pas à ce mouvement, mais résiste un peu mieux. L’archevêque de Strasbourg a organisé un comptage des messalisants alsaciens en mars 2018, il annonce le chiffre de 55 000 soit 4,5% de la population alsacienne.

Cette « résistance » est toute relative. Devant la diminution du nombre des messalisants alsaciens et la pénurie de prêtres, les 767 paroisses du diocèse ont dû être regroupées en 166 Communautés de paroisses.

Un comptage des messalisants culturels, festifs (Noël, Pâques) est organisé. Cela fera remonter les statistiques.

Les protestants n’ont pas publié de chiffres de comptage, mais ils connaissent les mêmes problèmes de désaffection.

* ***Le nombre de baptêmes est en diminution.***

L’évêché de Strasbourg a fournit des chiffres. Entre 1990 et 2015 le nombre de baptisés a diminué de 45% passant de 14 384 à 7914. Cette baisse correspond à celle enregistrée nationalement, moins 44% (de 472 130 à 262 314) pendant la même période.

Le nombre de baptêmes annuels est crucial pour les cultes chrétiens, il permet ou non de maintenir le lien avec les Églises d’une génération à une autre. La génération actuelle de parents a été baptisée à près de 70%, mais c’était déjà par simple tradition, pour l’aspect festif. Cette génération a majoritairement rompu ses liens cultuel avec les Églises. Elle abandonne aussi progressivement ses attaches culturelles avec le catholicisme et le protestantisme.

* ***Le nombre de mariages religieux chrétiens est en diminution.***

L’évêché de Strasbourg ne donne pas de chiffres mais reconnait une baisse significative. Nationalement, le nombre de mariages religieux a diminué de 49% entre 1990 et 2010 (de 147 146 à 74 636). Dans le même temps le nombre de mariages civils a aussi diminué mais seulement de 12%.

* ***Les inscriptions au cours de religion à l’école publique sont en forte baisse.***

En Alsace, à l’école élémentaire ces inscriptions restaient proches de 90% dans les années 1970, elles sont aujourd’hui de 51,4% et devraient être prochainement minoritaires. Au secondaire en 2017 elles ne représentent plus que 18% en collège et 8% en lycée.

**L’islam en Alsace.**

De même, le chiffre de 250 000 musulmans en Alsace est fantaisiste, il désigne en fait toute la population locale d’origine immigrée et de culture musulmane. Nationalement ils sont entre 4 et 6 millions de culture musulmane. Selon une enquête Ifop pour « La croix », 41% se disaient musulmans pratiquants, 34% croyants non pratiquants et 25% sans religion ou de culture musulmane. Ces chiffres sont à confirmer, un autre sondage recensait 31% de sans religion ou de culture musulmane. Le terme « musulman » à une valeur autant ethnologique que religieuse.

 En l’absence de données précises sur la fréquentation des lieux de culte musulmans en Alsace, il est difficile de donner un chiffre de la population alsacienne adhérant à l’islam. En Alsace, l’islam est pratiqué dans 60 à 70 lieux de culte mosquées et salles de prières.

La pratique de la religion musulmane a augmenté depuis les années 1990 d’une part parce que les populations de culture musulmanes disposent maintenant de salles de prière et de mosquées en nombre important et d’autre part parce que les jeunes générations issues de l’immigration, lassées des discriminations, ont choisi l’islam comme marqueur d’identité.

**Conclusion.**

Beaucoup d’enquêtes sur le nombre de Français appartenant ou non à une religion manquent de rigueur. Les réponses à la question « appartenez- vous à telle religion » ou « avez vous le sentiment d’appartenance à telle religion » sont ininterprétables si des sous questions n’en précisent pas la portée. La distinction entre l’appartenance cultuelle et l’appartenance culturelle est fondamentale. Seule l’appartenance cultuelle (dogmes, croyances, rites) doit être comptabilisée comme signe de l’appartenance à une religion.

Le recoupement de plusieurs enquêtes démontre cependant que le sentiment d’appartenance diminue fortement. En 1905 90% des français se disaient catholiques (sans autre précision) contre 63% à 23% actuellement selon que la question posée est imprécise (63%) ou précise (23%).

Tous les « sacrements » des Églises chrétiennes, baptême, communion solennelle, mariage religieux sont en déclin. La population se sécularise y compris pour les aspects culturels des religions. Seuls le nombre des enterrements religieux diminue moins fortement. Nous sommes dans un siècle de sécularisation même si certaines religions s’implantent en France comme l’islam et les évangéliques.

 Ce mouvement de sécularisation se développe dans de nombreux pays d’Europe , comme la Belgique, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, la Hongrie, les Pays Bas, l’Espagne, le Royaume uni. Le 21/03/2018 le journal La Croix a publié un article intitulé «  Les jeunes européens de plus en plus loin des religions ».

Claude Hollé, secrétaire général de Laïcité d’Accord.